

COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet d'autoriser le Président de la République française à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la Convention relative à la répression des délits de chasse, conclue, le 6 août 1885, entre la France et la Belgique. (N° 121, session 1886. — Nommée le 16 avril 1886.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : ALFRED MATHEY.
2^o — LE VICOMTE DE SAINT-PIERRE.
3^o — TESTELIN.
4^o — THÉRY.
5^o — MAUGUIN.
6^o — BRUEL.
7^o — PARIS.
8^o — GÉNÉRAL LECOINTE.
9^o — DE LA SICOTIÈRE.



La Commission relative à la Convention
relative à la ripartition des Drets de
Chasse conclue avec les Indigènes
a nommé

Président	16	Lebel
Vice-président	16	Mout
Rapporteur	16	D. de Lestour

Le Président Le Vice-président
Georges Lebel Mout

16 Août 1886